

Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

GÉNÉRATION
PÊCHE

Offre d'automne 2020

Votre carte de pêche «personne majeure» à -50%



Exceptionnellement cette année, pour ceux qui souhaitent découvrir ou redécouvrir la pêche de loisir en fin de saison nous vous proposons **votre carte « Personne Majeure » à -50%**.

Cette carte vous permettra de pêcher avec les mêmes droits que la carte personne majeure plein tarif jusqu'au 31 décembre. En revanche, la réduction ne s'applique pas sur les options et sur la réciprocité interdépartementale (CHI-EHGO-URNE).

Cette offre est disponible du **1er septembre au 15 décembre 2020** via Internet sur le site www.cartedepêche.fr ou chez [les dépositaires](#).

Pour information: L'AAPPMA de BEAUJEU et l'ADAPAEF(69) Pêcheurs Amateurs aux Engins & Filets n'appliquent pas ce tarif.

En bref...

Ensemble, construisons la pêche de demain : grande enquête 2020

Nous avons besoin de vous pour mieux connaître les pêcheurs et les non pêcheurs, et répondre au mieux à vos exigences ! Merci de prendre quelques minutes seulement pour nous aider à construire ensemble la pêche de demain: le questionnaire en ligne, c'est par [ici](#) !

www.pecche69.fr

SOMMAIRE

Appel à candidature

L'avenir de la pêche, c'est vous !



En tant que pêcheur de loisir, vous êtes adhérent(e) d'une structure associative de pêche.

A ce titre, vous avez l'opportunité de contribuer à la gestion, au développement et à l'animation de votre loisir, en tant qu'élu(e) au sein de l'équipe dirigeante de votre association de pêche.

Les mandats des élu(e)s des structures associatives de pêche seront renouvelés à partir de 2020. Aussi, chaque structure associative de pêche - de l'AAPPMA à la FNP - est amenée à renouveler les membres de leur conseil d'administration et de leur bureau pour les 5 prochaines années à venir.

8 bonnes raisons de s'investir dans une structure associative de pêche

En devenant élu(e)...

- ... **j'assure** le bon fonctionnement de nos instances et la pérennité de notre loisir ;
- ... **je contribue** aux prises de décisions, à la gestion et au fonctionnement de mon association de pêche ;
- ... **je construis** une image de la pêche qui ressemble aux adhérents de mon association ;
- ... **je représente** les intérêts des pêcheurs et leur patrimoine halieutique ;
- ... **je défends** le développement de la pêche et la protection du milieu aquatique de mon territoire ;
- ... **j'assume** des responsabilités importantes et porte un vrai projet associatif ;
- ... **je rejoins** une communauté de passionnés dans un esprit de convivialité ;
- ... **j'ai la possibilité** d'intégrer les instances départementale, régionale voire nationale de la pêche de loisir.

Comment candidater ?

Pour rejoindre l'équipe dirigeante d'une association de pêche, il faut présenter sa candidature lors d'une assemblée électorale à laquelle sont convoqués tous les adhérents, mais vous pouvez d'ores et déjà faire connaître votre candidature à votre AAPPMA. [Télécharger la plaquette de présentation](#)

Le renouvellement des mandats pour les 5 prochaines années à venir (2020-2025), aura lieu :

Entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020 au sein des AAPPMA ;

Entre le 1er janvier et le 31 mars 2021 au sein des Fédérations départementales de pêche ;

Et au plus tard le 30 septembre 2021 pour la Fédération nationale.

1 seule condition : détenir une carte de pêche depuis deux années consécutives dans la même AAPPMA.

Animations estivales centres de loisirs

Un vrai bol d'air pour les enfants cet été !

Pour le plus grand plaisir des enfants accueillis durant les 2 mois d'été dans les accueils collectifs de mineurs, les animations pêche et découverte des milieux aquatiques ont pu avoir lieu tout l'été. Les deux animateurs de la Fédération de Pêche ont réalisé pas moins de **50 animations** sous forme de découverte à la demi-journée ou de camp pêche de plusieurs jours sur l'ensemble du département: lac des sapins, canal de Jonage, Azergues, Bordelan, Chamalan, barrage de Joux, Ronzey ...

Un vrai bol d'air pour cette nouvelle **Génération Pêche** après des mois difficiles de confinement.



Assemblée Générale de la Fédération de Pêche

Samedi 05 septembre 2020 à Saint-Symphorien-sur-Coise



Initialement prévue fin mars 2020, les pêcheurs ont enfin pu tenir leur assemblée générale le samedi 05 septembre 2020 à **Saint-Symphorien-sur-Coise**, dans le respect des mesures sanitaires.

Organisée conjointement par l'AAPPMA de Saint-Symphorien-sur-Coise et la Fédération Départementale, l'AG annuelle a permis de faire le point sur cette année particulière en raison de l'épidémie de COVID-19.

Les différents services de la Fédération: technique, garderie, développement/animation et administratif ont pu exposer aux représentants des AAPPMA les actions réalisées en 2019 et les projets en cours.

Rendez-vous en **mars 2021 à Villefranche-sur-Saône** pour la prochaine Assemblée Générale avec les nouveaux élus des associations de pêche du département puisqu'ils seront élus en fin d'année et espérons des mesures sanitaires moins contraignantes pour pouvoir accueillir un maximum d'adhérents.

Niveau critique pour les cours d'eau du département, que faire ?



1 allée du levant • 69890 La Tour de Salvagny • 04 72 18 01 80
www.peche69.fr
federation@peche69.fr